

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00028 Numéro SIREN : 779 636 174 Nom ou dénomination : HYPARLO

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 4284

Copie certifiée conforme

COMPTES ANNUELS

SAS HYPARLO SAS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019



Carrefour

PT

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2019

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	313 208 734		313 208 734	313 208 734
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	313 208 734		313 208 734	313 208 734
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés		0	0	0
Autres créances	507 632	190 400	317 232	358 326
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	78		78	78
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	507 710	190 400	317 310	358 404
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	313 716 443	190 400	313 526 044	313 567 137



Handwritten signature

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 62 986 240)	62 986 240	62 986 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 053 896	12 053 896
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 298 624	6 298 624
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	117 724 350	98 980 045
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	76 968 251	38 899 902
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	276 031 361	219 218 707
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	134 400	122 400
Provisions pour charges		
PROVISIONS	134 400	122 400
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 726	58 575
Dettes fiscales et sociales	81	5 374
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838
Autres dettes	37 281 637	94 148 228
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	37 360 282	94 226 030
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	313 526 044	313 567 137

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	191		191	
Production vendue de services				-16 800
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	191		191	-16 800
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			255 709	416 084
Autres produits			849	2 351
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			256 749	401 635
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			27 585	-407 920
Impôts, taxes et versements assimilés			7 392	13 494
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			189 284	41 763
Dotations aux provisions			15 000	50 460
Autres charges			5 714	2 983
CHARGES D'EXPLOITATION			244 976	-299 220
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 773	700 855
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			78 256 947	39 030 297
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				20 420
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			78 256 947	39 050 717
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			127 926	156 731
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			127 926	156 731
RESULTAT FINANCIER			78 129 020	38 893 986
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			78 140 793	39 594 841

HYPARLO SAS

Comptes annuels au 31/12/2019

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 823	158 290
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 823	158 290
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 823	158 290
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 176 365	853 230
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	78 517 518	39 610 643
TOTAL DES CHARGES	1 549 267	710 741
BENEFICE OU PERTE	76 968 251	38 899 902

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 6 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 12 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

NEANT

2.2. Evénements importants postérieurs à la clôture

Les impacts des événements récents, post clôture, liés à l'émergence épidémique COVID-19 sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

En tant que distributeur alimentaire, Carrefour, entreprise de première nécessité, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités.

Le groupe se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

L'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution.

Carrefour reste vigilant quand à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le Groupe et en particulier sur les comportements d'achat des consommateurs qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

RSU

PRINCIPES GENERAUX

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 sont amortis sur une durée économique de 3 à 4 ans. Fiscalement, ils sont amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

Les dotations aux provisions pour dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : 0 euro.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 10 ans.
- Agencement et aménagements de construction : 8 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 4 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'HLL'.

- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Fonds de commerce de détail : la valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best In Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

Les dotations aux provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : 0 euro.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont :

- la valeur des capitaux propres,
- la projection des flux de trésorerie futurs,

la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et / ou d'agrégats du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le cas échéant, les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier, y compris les reprises de dépréciations réalisées dans le cadre d'une cession de participation. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en résultat exceptionnel

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais d'accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à la clôture de l'exercice est de : 0 euro.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel au 31/12/2019 s'élèvent à 0 euro et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondante à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- 0 euro au titre des engagements de retraite ;
- 0 euro au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuaire, selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **1.60 %**
- Taux d'évolution des salaires : **2.05 %**
- Taux de charges sociales : **45 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite :
 - o Pour les cadres, à l'âge minimum légal de départ en retraite ;
 - o Pour les agents de maîtrise et employés : 61.5 ans pour ceux nés avant 1961 et 62 ans pour les autres.

- **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

Le dispositif de Crédit d'Impôt Compétitivité emploi a été supprimé à effet du 1^{er} janvier 2019. Le nouvel allègement de charges sociales introduit par la loi de finance 2019 à effet du 1^{er} janvier 2019 en vue de pérenniser le dispositif qui constituait le CICE est constaté sur la ligne « charges sociales » du compte de résultat.

- **Informations en matière de crédit-bail immobilier**

Les redevances restant à payer ainsi que le prix d'achat résiduel sont :

- Indexés sur la base du dernier indice appliqué par l'établissement prêteur ;
- Actualisés sur la base des taux d'actualisation dépendant de l'année de commencement de contrat.

Lorsque plusieurs dates de levée d'option sont prévues au contrat, le montant des redevances et du prix d'achat restant à payer sont déterminés en fonction de la première date d'option.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement		NEANT				
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES						
Participations	313 208 734					313 208 734
Autres Immobilisations financières						
TOTAL IMMOS FINANCIERES	313 208 734					313 208 734
TOTAL	313 208 734					313 208 734

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2019
Frais établissement		NEANT				
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2019
Terrains		NEANT				
Constructions						
Installations - Matériels						
Autres Immos corporelles						
TOTAL						

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce					
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation	24 733 404	24 733 404			24 733 404
TOTAL	24 733 404	24 733 404			24 733 404

4.1.6. Stocks d'immobilisations

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur brute au 31/12/2019	Provisions	Valeur nette au 31/12/2019
		NEANT					
TOTAL							

4.1.7. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2019	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres Immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	507 632	507 632	0
Créances clients			
Etat : impôts et taxes diverses	366 841	366 841	
Autres créances	140 791	140 791	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	507 632	507 632	0
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.8. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	356 737
Disponibilités	
TOTAL	356 737

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 62 986 240 euros divisé en 15 746 560 actions de chacune 4,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	62 986 240							62 986 240
Prime d'émission, fusions, Apport	12 053 896							12 053 896
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	6 298 624							6 298 624
Réserves réglementées								
Autres réserves	98 980 045				18 744 305			117 724 350
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice	38 899 902	76 968 251		-20 155 597	-18 744 305			76 968 251
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	219 218 707	76 968 251		-20 155 597				276 031 361

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
Provisions réglementées :					
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	122 400	15 000	3 000		134 400
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel	98 400	15 000	3 000		110 400
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques					
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge	24 000				24 000
Provisions pour dépréciation :	253 824	189 284	252 708		190 400
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	149 333		149 333		0
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	104 491	189 284	103 375		190 400
TOTAL	376 224	204 284	255 709		324 800
Dont :					
- Exploitation		204 284	255 709		
- Financier					
- Exceptionnel					

PSH

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2019	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 726	64 726		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	81	81		
Autres dettes	37 281 637	37 281 637		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 360 282	37 360 282		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	56 717
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	56 717

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	NEANT			
Produits constatés d'avance				



4.3. RESULTAT

4.3.1. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	3 823
<ul style="list-style-type: none"> - Sur opérations de gestion - Rentrées sur créances amorties - Produits de cession sur immobilisations incorporelles - Produits de cession sur immobilisations corporelles - Produits de cession sur immobilisations financières - Autres produits sur opérations en capital - Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires - Reprise provisions pour investissements - Reprise provisions pour hausse de prix - Reprise provisions risques légaux - Reprise provisions pour litiges divers - Reprise provisions autres risques et charges - Reprise provisions dépréciation d'actif 	<div>3 801</div> <div>22</div>
Charges exceptionnelles :	
<ul style="list-style-type: none"> - Sur opérations de gestion - Frais de personnel - Amendes et Pénalités - Valeur comptable des Immobilisations Incorporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations financières cédées - Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital - Dotations aux amortissements dérogatoires - Dotations provisions pour investissement - Dotation provisions pour hausse de prix - Provisions pour risques légaux - Dotations provisions pour litiges divers - Dotations provisions autres risques - Dotation provision dépréciation d'actif 	



4.3.2. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord dérogatoire de la participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été renégociés avec les partenaires sociaux le 29/06/2018.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres (Matériel informatique)	Total
Coût d'entrée					
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Dotations exercices					
VALEUR NETTE					
Redevances payées					
- Cumul exercices antérieurs					
- Montant de l'exercice					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
- A un an au plus					
- A plus d'un an et moins de 5 ans					
- A plus de 5 ans					
TOTAL					

NEANT

[Signature]

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1. Les engagements liés à la responsabilité d'associé

Engagements	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	TOTAL
Engagements liés à la responsabilité d'associé (1)	NEANT				

(1) La quote-part de la société dans l'actif de ces SNC ou SC est de :

5.2.2. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres				
- Garanties de passifs				
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux prestations de services				
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
TOTAL				
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
Créances garanties				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres				
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux locations gérance				
TOTAL				

5.3. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 2 018 163 760 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

5.4. INTEGRATION FISCALE

Notre société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2007 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par notre société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

5.5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)

HYPARLO
SAS au capital de 62.986.240 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
779 636 174 RCS CAEN
(ci-après la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 JUIN 2020

La soussignée,

La société **CARREFOUR SA**, (RCS 652 014 051),
représentée par Monsieur Edouard de CHAVAGNAC,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique de la Société,

Monsieur François-Melchior de POLIGNAC intervenant également aux présentes en sa qualité de
Président de la Société,

Après avoir :

- indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ◆ présentation du rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
 - ◆ présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
 - ◆ approbation desdits comptes et rapports ;
 - ◆ affectation du résultat ;
 - ◆ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
-
- pris connaissance des documents suivants :
 - ◆ les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
 - ◆ le rapport de gestion ;
 - ◆ le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
 - ◆ le texte des décisions proposées ;
 - ◆ les statuts.
 - rappelé que la société MAZARS, commissaire aux comptes de la Société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission,

A statué sur les décisions suivantes :



PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, approuve ces rapports dans toutes leurs parties et sans réserve, ainsi que les bilan, compte de résultat et annexe comptable dudit exercice, tels qu'ils sont établis et lui ont été présentés.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, soit 76.968.251,26 euros, de la manière suivante :

Répartition d'un dividende global (4,88 € x 15 746 560 actions)	76 843 212,80 €
Affectation au poste « Réserves diverses »	125 038,46 €

Le montant du dividende de 76 843 212,80 euros représente un dividende de 4,88 euros par action avant prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du code général des impôts et prélèvements sociaux perçus à la source. Il constitue un revenu soumis à l'imposition forfaitaire prévue à l'article 200 A-1 du code général des impôts, ou sur option expresse, irrévocable et globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A-2 du code général des impôts. En cas d'option, ce dividende constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Le dividende sera mis au paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2016	/	/	/
2017	1,80 €	1,80 €	/
2018	1,28 €	1,28 €	/

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au président, à Madame Isabelle RADEMAKERS et à Madame Philippine-Agathe CAILLE, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et le Président.

Fait à Massy, le 26 juin 2020.


Edouard de CHAVAGNAC
représentant la société
CARREFOUR
associé unique


François-Melchior de POLIGNAC
Président

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Cher associé,

Le présent rapport vous rend compte de l'activité de votre société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2019 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE
(en milliers d'euros)

1.1 Compte de résultat

Au 31 décembre 2019, le résultat d'exploitation s'établit en un bénéfice de 12 K€ contre un bénéfice de 701 K€ au 31 décembre 2018.

Les produits financiers s'élèvent à 78 257 K€ contre 39 051 K€ en 2018 et correspondent essentiellement aux produits financiers de participation pour 78 257 K€.

Les charges financières s'élèvent à 128 K€ contre 157 K€ en 2018 et correspondent aux intérêts et charges assimilées.

En conséquence, le résultat financier se traduit par un bénéfice de 78 129 K€ contre 38 894 K€ en 2018.

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 4 K€ contre 158 K€ en 2018 et correspond essentiellement à des dégrèvements d'impôts.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments et de l'impôt sur les bénéfices pour 1 176 K€, le résultat de la société au 31 décembre 2019 ressort en un bénéfice net comptable de 76 968 K€ contre 38 900 K€ à la clôture de l'exercice précédent, soit une progression de 97,86 %.

1.2 Bilan

➤ **Actif**

Les immobilisations financières s'élèvent à 313 209 K€ comme en 2018.

Les créances nettes s'élèvent à 317 K€ contre 358 K€ en 2018.



➤ Passif

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 276 031 K€ contre 219 219 K€ en 2018 pour un capital social de 62 986 K€.

Les provisions pour risques s'élèvent à 134 K€ contre 122 K€ en 2018.

Les dettes de la société s'élèvent à 37 360 K€ contre 94 226 K€ en 2018 et correspondent essentiellement aux dettes fournisseurs pour 64 K€ et aux autres dettes pour 37 282 K€.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, soit 76 968 251,26 euros, de la manière suivante :

Répartition d'un dividende global (4,88 € x 15 746 560 actions)	76 843 212,80 €
Affectation au poste « Réserves diverses »	125 038,46 €

Le montant du dividende de 76 843 212,80 euros représenterait un dividende de 4,88 euros par action avant prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du code général des impôts et prélèvements sociaux perçus à la source. Il constituerait un revenu soumis à l'imposition forfaitaire prévue à l'article 200 A-1 du code général des impôts, ou sur option expresse, irrévocable et globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A-2 du code général des impôts. En cas d'option, ce dividende constituerait un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Le dividende serait mis en paiement à compter du jour de votre décision.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2016	/	/	/
2017	1,80 €	1,80 €	/
2018	1,28 €	1,28 €	/

3. APPROBATION DES DEPENSES VISEES AU 4 DE L'ARTICLE 39 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Il n'y a aucun montant de dépenses et de charges visées à l'article 39.4 du code général des impôts à soumettre à votre approbation en vertu de l'article 223 quater dudit code.

4. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE EN MATIERE DE PRISES DE PARTICIPATIONS ET D'ACTIVITE DES FILIALES

4.1 Prise de participations

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

4.2 Activité des filiales

Les résultats réalisés en 2019 par la société CARREFOUR ROMANIA, filiale à 100 % de votre société, sont mentionnés dans l'annexe comptable.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT VISEES A L'ARTICLE L. 232-1 II DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

6. SUCCURSALES EXISTANTES VISEES A L'ARTICLE L. 232-1 II DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

7. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

8. RESTRICTIONS IMPOSEES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE LEVEE DES OPTIONS CONSENTIES OU DE VENTE DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS VISEES A L'ARTICLE L. 225-185 DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

9. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L. 441-6-1 DU CODE DE COMMERCE SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau présentant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients est annexé aux présentes.

10. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES – RISQUES ET INCERTITUDES

Je vous invite à vous référer au point 2.2. de l'annexe simplifiée.

11. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE SUR LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Je n'ai à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la société n'ayant pas de salariés.

12. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat de la société MAZARS, commissaire aux comptes de la société, arrivera à expiration à l'issue de la décision relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le 11 juin 2020,

Le Président

Annexe au rapport de gestion - Exercice clos le 31/12/2019

**Tableau prévu à l'article D. 441-4 du code de commerce
Factures Fournisseurs et Clients**

Situation arrêtée au: 31-déc-19
Société juridique: FR920 HYPARLO

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (en-dehors)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour (en-dehors)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées.	0					0	0					0
Montant total des factures concernées TTC en K€.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%						
Pourcentage du chiffre d'affaire total TTC de l'exercice							0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			0								0	
Montant total des factures exclues en K€			0								0	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement	☐ Délais contractuels (préciser) ☒ Délais légaux (préciser)						☐ Délais contractuels (préciser) ☒ Délais légaux (préciser)					
	« Nos délais contractuels respectent les délais légaux. Cette société juridique est une société immobilière. Les délais contractuels appliqués se situent dans la fourchette de 0j à 60j. »						« Nos délais contractuels respectent les délais légaux. Cette société juridique est une société immobilière. Les locataires payent à leur échéance (premier ou dernier jour du terme). »					

HYPARLO SAS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

HYPARLO SAS

Société par actions simplifiée au capital de 62 986 240 €

Siège social : Route de Paris, Zone industrielle de Mondeville 14120
Mondeville

R.C.S : Caen B 779 636 174

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société HYPARLO SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYPARLO SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

HYPARLO SAS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « 3. Règles et méthodes comptables - Participations et autres titres Immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières et de la provision pour dépréciation, le cas échéant. Celle-ci est appréciée par rapport à leur valeur d'utilité estimée sur la base de la valeur des capitaux propres ou de prévisions raisonnables d'exploitation. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs des valeurs d'utilité.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 11 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

HYPARLO SAS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2019

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 29 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



EMILIE LOREAL

COMPTES ANNUELS

SAS HYPARLO SAS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019



Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2019

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	313 208 734		313 208 734	313 208 734
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	313 208 734		313 208 734	313 208 734
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés		0	0	0
Autres créances	507 632	190 400	317 232	358 326
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	78		78	78
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	507 710	190 400	317 310	358 404
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	313 716 443	190 400	313 526 044	313 567 137



1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 62 986 240)	62 986 240	62 986 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 053 896	12 053 896
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 298 624	6 298 624
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	117 724 350	98 980 045
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	76 968 251	38 899 902
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	276 031 361	219 218 707
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	134 400	122 400
Provisions pour charges		
PROVISIONS	134 400	122 400
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 726	58 575
Dettes fiscales et sociales	81	5 374
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838
Autres dettes	37 281 637	94 148 228
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	37 360 282	94 226 030
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	313 526 044	313 567 137



2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	191		191	
Production vendue de services				-16 800
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	191		191	-16 800
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			255 709	416 084
Autres produits			849	2 351
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			256 749	401 635
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			27 585	-407 920
Impôts, taxes et versements assimilés			7 392	13 494
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			189 284	41 763
Dotations aux provisions			15 000	50 460
Autres charges			5 714	2 983
CHARGES D'EXPLOITATION			244 976	-299 220
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 773	700 855
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			78 256 947	39 030 297
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				20 420
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			78 256 947	39 050 717
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			127 926	156 731
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			127 926	156 731
RESULTAT FINANCIER			78 129 020	38 893 986
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			78 140 793	39 594 841

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 823	158 290
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 823	158 290
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 823	158 290
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 176 365	853 230
TOTAL DES PRODUITS	78 517 518	39 610 643
TOTAL DES CHARGES	1 549 267	710 741
BENEFICE OU PERTE	76 968 251	38 899 902



ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 6 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 12 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

NEANT

2.2. Evénements importants postérieurs à la clôture

Les impacts des événements récents, post clôture, liés à l'émergence épidémique COVID-19 sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

En tant que distributeur alimentaire, Carrefour, entreprise de première nécessité, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités.

Le groupe se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

L'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution.

Carrefour reste vigilant quand à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le Groupe et en particulier sur les comportements d'achat des consommateurs qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 sont amortis sur une durée économique de 3 à 4 ans. Fiscalement, ils sont amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

Les dotations aux provisions pour dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : 0 euro.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 10 ans.
- Agencement et aménagements de construction : 8 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 4 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.

- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Fonds de commerce de détail : la valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

Les dotations aux provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : 0 euro.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont :

- la valeur des capitaux propres,
- la projection des flux de trésorerie futurs,

la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et / ou d'agrégats du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le cas échéant, les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier, y compris les reprises de dépréciations réalisées dans le cadre d'une cession de participation. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en résultat exceptionnel



- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais d'accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à la clôture de l'exercice est de : **0** euro.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel au 31/12/2019 s'élèvent à 0 euro et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant au différentiel est comptabilisée au passif du bilan soit euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- 0 euro au titre des engagements de retraite ;
- 0 euro au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuair, selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **1.60 %**
- Taux d'évolution des salaires : **2.05 %**
- Taux de charges sociales : **45 %**



L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite :
 - o Pour les cadres, à l'âge minimum légal de départ en retraite ;
 - o Pour les agents de maîtrise et employés : 61.5 ans pour ceux nés avant 1961 et 62 ans pour les autres.

- **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

Le dispositif de Crédit d'Impôt Compétitivité emploi a été supprimé à effet du 1^{er} janvier 2019. Le nouvel allègement de charges sociales en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019 en vue de pérenniser le dispositif qui constituait le CICE est constaté sur la ligne « charges sociales » du compte de résultat.

- **Informations en matière de crédit-bail immobilier**

Les redevances restant à payer ainsi que le prix d'achat résiduel sont :

- Indexés sur la base du dernier indice appliqué par l'établissement prêteur ;
- Actualisés sur la base des taux d'actualisation dépendant de l'année de commencement de contrat.

Lorsque plusieurs dates de levée d'option sont prévues au contrat, le montant des redevances et du prix d'achat restant à payer sont déterminés en fonction de la première date d'option.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement		NEANT				
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES						
Participations	313 208 734					313 208 734
Autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOS FINANCIERES	313 208 734					313 208 734
TOTAL	313 208 734					313 208 734

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2019
Frais établissement		NEANT				
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2019
Terrains		NEANT				
Constructions						
Installations - Matériels						
Autres Immos corporelles						
TOTAL						

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce					
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation	24 733 404	24 733 404			24 733 404
TOTAL	24 733 404	24 733 404			24 733 404

4.1.6. Stocks d'immobilisations

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur brute au 31/12/2019	Provisions	Valeur nette au 31/12/2019
		NEANT					
TOTAL							

4.1.7. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2019	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	507 632	507 632	0
Créances clients			
Etat : impôts et taxes diverses	366 841	366 841	
Autres créances	140 791	140 791	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	507 632	507 632	0
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.8. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	356 737
Disponibilités	
TOTAL	356 737

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 62 986 240 euros divisé en 15 746 560 actions de chacune 4,00 euros.
Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions,	Clôture
Capital	62 986 240							62 986 240
Prime d'émission, fusions, Apport	12 053 896							12 053 896
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	6 298 624							6 298 624
Réserves réglementées								
Autres réserves	98 980 045				18 744 305			117 724 350
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice	38 899 902	76 968 251		-20 155 597	-18 744 305			76 968 251
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	219 218 707	76 968 251		-20 155 597				276 031 361

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
Provisions réglementées :					
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	122 400	15 000	3 000		134 400
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel	98 400	15 000	3 000		110 400
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques					
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge	24 000				24 000
Provisions pour dépréciation :	253 824	189 284	252 708		190 400
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	149 333		149 333		0
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	104 491	189 284	103 375		190 400
TOTAL	376 224	204 284	255 709		324 800
Dont :					
- Exploitation		204 284	255 709		
- Financier					
- Exceptionnel					

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2019	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 726	64 726		
Personnel et comptes rattachés				
Dette sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	81	81		
Autres dettes	37 281 637	37 281 637		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 360 282	37 360 282		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	56 717
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	56 717

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	NEANT			
Produits constatés d'avance				

4.3. RESULTAT

4.3.1. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	3 823
<ul style="list-style-type: none"> - Sur opérations de gestion - Rentrées sur créances amorties - Produits de cession sur immobilisations incorporelles - Produits de cession sur immobilisations corporelles - Produits de cession sur immobilisations financières - Autres produits sur opérations en capital - Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires - Reprise provisions pour investissements - Reprise provisions pour hausse de prix - Reprise provisions risques légaux - Reprise provisions pour litiges divers - Reprise provisions autres risques et charges - Reprise provisions dépréciation d'actif 	3 801 22
Charges exceptionnelles :	
<ul style="list-style-type: none"> - Sur opérations de gestion - Frais de personnel - Amendes et Pénalités - Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées - Valeur comptable des immobilisations financières cédées - Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital - Dotations aux amortissements dérogatoires - Dotations provisions pour investissement - Dotation provisions pour hausse de prix - Provisions pour risques légaux - Dotations provisions pour litiges divers - Dotations provisions autres risques - Dotation provision dépréciation d'actif 	

4.3.2. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord dérogatoire de la participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été renégociés avec les partenaires sociaux le 29/06/2018.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres (Matériel informatique)	Total
Coût d'entrée					
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Dotations exercices					
VALEUR NETTE					
Redevances payées					
- Cumul exercices antérieurs					
- Montant de l'exercice					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
- A un an au plus					
- A plus d'un an et moins de 5 ans					
- A plus de 5 ans					
TOTAL					

NEANT

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1. Les engagements liés à la responsabilité d'associé

Engagements	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	TOTAL
Engagements liés à la responsabilité d'associé (1)	NEANT				

(1) La quote-part de la société dans l'actif de ces SNC ou SC est de :

5.2.2. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie : - Cautions - Nantissements - Autres Liés aux acquisitions de titres : - Engagements d'achats de titres - Garanties de passifs - Engagement vente de titres Liés aux acquisitions de fonds : - Engagements d'achat de fonds - Engagements de vente de fonds Liés aux locations Liés aux prestations de services Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion		NEANT		
TOTAL				
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion Créances garanties Liés aux acquisitions de titres : - Options d'achat de titres Liés aux acquisitions de biens immobiliers : - Options de biens immobiliers Liés aux acquisitions de fonds : - Engagements de ventes de fonds Liés aux locations Liés aux locations gérance		NEANT		
TOTAL				

5.3. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 2 018 163 760 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

5.4. INTEGRATION FISCALE

Notre société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2007 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par notre société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

5.5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2019

EN EUROS

PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRIES	QUOTE PART CAPITAL DETENU	VALEUR TITRES BRUTE	MALIS SUR TITRES en euros	VALEUR TITRES NETTE	PRETS ET AVANCES CONSENTIES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	HIPPE D'AFFAIRE DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	BENDES MISES	OBSERVATIO
A - RESUME DES DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A PUBLICATION												
1) FILIALES (50% au moins capital)												
CARREPOUR ROUMANIE	241.200.000,00	831.475.724,00	100,00	65.589.513,91	24.723.403,75	65.589.513,91			1.568.743.390,59	56.119.317,68		déjà
2) participations (de 10 à 49% capital)												
<i>participations françaises</i>												
<i>participations étrangères</i>												
B - RESUME DES DETAILLES CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS												
FILIALES FRANÇAISES												
FILIALES ÉTRANGÈRES												
PARTICIPATIONS FRANÇAISES												
Carrefour Hypermarchés	6.922.200,00	267.641.655,55		119.977.815,85		119.977.815,85			14.322.807.338	-914.447.902		
CEPFI3	862.922.450,00	347.255.652,58		102.908.000,00		102.908.000,00			0	63.571.454		
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES												
	1.111.344.650,00	1.646.373.072,13		288.475.529,76		288.475.529,76	0,00	0	15.891.550.729	-794.757.131		